



Saint-Martin de-May

Procès-verbal de séance du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May

Vendredi 05 juin 2026 à 18 h 30,

Salle du conseil municipal de la commune déléguée de May-sur-Orne

Notes du secrétaire de séance : **résultat du vote et observations.**

NB : Il est précisé conformément au règlement du conseil municipal, qu'un procès-verbal écrit constitué des notes du secrétaire de séance est établi annexé au procès-verbal retranscrit. Le secrétaire de séance est chargé de rédiger ou de faire rédiger sous son contrôle, le procès-verbal de la séance du conseil municipal pour laquelle il a été nommé. Il est maître de sa rédaction (JO Sénat QE 10 octobre 2013)

Pour rappel, il existe 3 modes de votation des délibérations :

1. le vote à scrutin secret (L2121-21 CGCT)

Conditions :

- quand le tiers des membres le réclame
- prévu par un texte législatif ou réglementaire
- en cas de nomination ou présentation sauf si par exception l'unanimité des membres présents (sans les procurations) demandent un autre mode de votation.

2. le vote au scrutin public (L2121-21 CGCT)

Conditions : quand un quart des membres présents (sans les procurations) le réclame soit par bulletin écrit, soit par appel nominal. Cette demande doit porter sur un vote particulier et non sur l'ensemble des votes de la séance. La demande peut être renouvelée sur plusieurs votes.

Soit à l'appel nominatif : à l'appel de son nom l'élu fait connaître son vote pour, contre, abstention,

Soit à bulletin nominatif : bulletin portant son nom, avec pour, contre, abstention

3. le vote à scrutin ordinaire

Le vote à main levée ou par assis et levés n'est employé quand ni le vote au scrutin public, ni le vote au scrutin secret ne sont demandés par les conseillers municipaux (CE.2.2.1938). Ce scrutin est dénommé scrutin ordinaire (JO-AN-19.1.1987).

Conformément à l'article « votes » du règlement intérieur du conseil municipal en vigueur, le scrutin ordinaire est employé à main levée.

Résultat des votes :

Sauf disposition contraire (ex. ; scrutin de liste proportionnelle plus forte moyenne...) En cas de partage de voix, au scrutin public ou à main levée, la voix prépondérante du Maire fait que la décision est adoptée. (L2121-20 CGCT)

Au scrutin secret, en cas de partage des voix, la voix du président n'est jamais prépondérante. Plusieurs tours de scrutin peuvent avoir lieu en cas de scrutin avec règles électorales, en cours de délibération ordinaire, la délibération est rejetée, en cas de nomination ou présentation, l'élection est acquise au plus âgé.

Procès-Verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

Retrouvez tous les comptes rendus sur notre site internet :

<https://www.saint-martin-de-may.fr>

Siège : Mairie – 1 Rue Eugène Figeac – May-sur-Orne – 14320 Saint-Martin-de-May

02.31.79.80.93 – mairie-mso@saintmartindemay.fr – 02.31.79.81.57 – mairie-smf@saintmartindemay.fr

COM-DEL-2026-051	Délibération portant sur les tarifications municipales de la commune de Saint-Martin-de-May	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-052	Désignation des délégués à la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-053	Convention avec le service de remplacement du centre de gestion du Calvados	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-054	Délibération portant sur un contrat de vacataire pour le service de la police municipale	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-055	Délibération portant sur la création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin saisonnier	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00

Conseil municipal de la commune de Saint-Martin-de-May du 05 juin 2026 - Résultats des votes

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-MAY			
COM-DEL-2026-047	Début de séance à 18 h 30 – nombre de procurations : 06 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		POUR	29
		dont pouvoirs	06
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-048	Désignation d'un correspondant défense	Votants	
		dont pouvoirs	29
		Vote POUR	06
		dont pouvoirs	29
		Vote CONTRE	06
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	
COM-DEL-2026-049	Désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration du collège	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-050	Avenant à la convention EPFN concernant la parcelle 623 AE 194	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		POUR	29
		dont pouvoirs	06
		CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	
		dont pouvoirs	

		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00
COM-DEL-2026-056	Délibération relative à une demande de subvention au titre de l'APCR+ près du Département pour la végétalisation du cimetière de May-sur-Orne	Votants	29
		dont pouvoirs	06
		Vote POUR	29
		dont pouvoirs	06
		Vote CONTRE	00
		dont pouvoirs	00
		ABSTENTIONS	00
		dont pouvoirs	00

Séance levée à 20 h 15

À Saint-Martin-de-May, le 05 juin 2026,

Le Maire,



Jean-Luc MOTTAIS.

La secrétaire de séance,

Emilie LEMIERE.